



23 février 2024

Prévention des dépendances, lutte contre la violence et l'intimidation, services au point de rupture

3. Des fonds inutilisés par les écoles pour la prévention des dépendances

Trop d'écoles boudent le programme de prévention des dépendances, selon des intervenants



Une classe dans une école secondaire (Photo d'archives)
PHOTO: RADIO-CANADA

Même si Québec dépense 15 millions de dollars par année pour offrir des séances de prévention de la toxicomanie dans les écoles secondaires, environ une école sur huit [n'offre pas ce service](#).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux octroie les budgets aux autorités régionales de santé publique, qui choisissent les organismes responsables de la prévention. Ces organismes contactent ensuite les écoles pour proposer des interventions. Le programme n'a donc pas un modèle standard qui s'applique partout. C'est [l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance](#) qui coordonne ce projet.

2. De la difficulté d'enrayer la violence et l'intimidation

Des articles parlant de la difficulté à contrer la violence et l'intimidation sont sortis dans les médias cette semaine. [Plusieurs enjeux](#) y contribuent, notamment la méconnaissance des plans de lutte et des procédures à suivre.

Dans [La Presse](#), on parlait de la violence en hausse chez les couples adolescents. Beaucoup de jeunes ne reconnaissent pas les situations de contrôle et de menaces.

Du côté des centres de services scolaires, les professeurs ayant eu des comportements répréhensibles [sont rarement congédiés](#), parce que « plusieurs démissionnent bien avant la fin des procédures menant à leur renvoi. » Le projet de loi 47 devrait empêcher que ces personnes puissent changer d'employeur en toute impunité.

Parfois suspendus, rarement congédiés



PHOTO NANHOI DENIERIS, ARCHIVES LA PRESSE
Québec veut renforcer la protection des mineurs dans les écoles avec le projet de loi 47, qui aurait pour effet d'éviter que les profs passent d'un centre de services à l'autre sans que leur dossier les suive.

D'ailleurs, la commission de la culture et de l'éducation a débuté l'étude détaillée de ce projet de loi visant à renforcer la protection des élèves. La FCPQ suit les travaux avec attention et demande que [ses recommandations](#) soient intégrées dans le projet de loi à cette étape.

1. Les services éducatifs près du point de rupture

Lors d'un point de presse avec trois autres ministres du gouvernement du Québec, [le ministre de l'Éducation a annoncé](#) que le réseau scolaire s'approchait d'un point de rupture de services en raison du nombre rapidement grandissant d'élèves. Selon M. Drainville, entre 4000 et 5000 élèves de plus seront à scolariser au Québec avant la fin de l'année scolaire, c'est l'équivalent de 12 à 15 écoles primaires de plus. L'objectif de ce point de presse était de presser le gouvernement fédéral à agir en ce qui concerne la capacité du Québec d'accueillir des demandeurs d'asile.

Un [reportage du Journal de Québec](#) confirme une forte hausse des élèves en francisation dans les écoles publiques de la région de Québec. L'accueil et les services qui leur sont réservés sont variables d'un centre de services scolaire à l'autre.